



ASSURÉMENT HUMAIN

COMMUNIQUE DE PRESSE
12 janvier 2021

GMF n'augmente pas les cotisations auto de ses sociétaires en 2021

Dans ce contexte inédit de crise sanitaire, GMF, 1^{er} assureur des agents du Service Public, met en place une mesure exceptionnelle en décidant de ne pas augmenter les cotisations auto de ses sociétaires en 2021*.

Plus que jamais mobilisée aux côtés de ses sociétaires face à la crise sanitaire, GMF a fait le choix de ne pas augmenter les cotisations auto pour tous ses sociétaires détenteurs d'un contrat auto sur l'année 2021.

Avec cette mesure qui s'inscrit dans la continuité de celles déjà mises en œuvre en 2020, GMF souhaite témoigner son soutien et sa reconnaissance à ses assurés qui lui font confiance et qui ont été, pour la plupart, en première ligne face à la COVID.

« *Dans ce contexte sans précédent, nous avons choisi de faire bénéficier nos sociétaires d'une mesure mutualiste forte. En n'augmentant pas le montant des cotisations auto en 2021, GMF réaffirme ainsi son soutien et sa solidarité envers ses assurés, notamment les agents du Service Public, qui se mettent chaque jour au service des autres* », déclare Jérôme Roncoroni, directeur général de GMF.

À propos de GMF

Marque du Groupe Covéa, GMF est le premier assureur des agents du Service Public avec 3,6 millions de sociétaires et clients. GMF répond à leurs besoins concrets de protection, dans leur vie privée et professionnelle, par des solutions en assurances de biens et de personnes. www.gmf.fr et @GMF Assurances sur [Twitter](#), [LinkedIn](#) et [Facebook](#).
<https://www.gmf.fr/espace-presse/communiqués-de-presse>

* Maintien des tarifs 2020 pour toute souscription d'un contrat AUTO PASS dont l'échéance est comprise entre le 1er avril 2021 et le 31 mars 2022, hors évolution des taxes et hors effets liés au bonus-malus et à la sinistralité individuelle, à conditions et garanties identiques. Conditions et limites des garanties de notre contrat AUTO PASS en agence GMF. Les Conditions Générales et la Convention d'assistance de ce contrat sont consultables sur gmf.fr.

Contact presse
presse@covea.fr